

COMMUNE DE NOUZEROLLES

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2015.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire - AUJAY Arnaud, 1er Adjoint - PINGAUD Patrice, 2^{ème} Adjoint - FRELOT Claudine, 3ème Adjoint - VIZIERES Olivier, DESRIEUX Fabrice, GUETRE Laurence, GUETRE Sébastien, PERICAT Emilie.

ABSENTE : BARBAUD Marcelle.

Secrétaire de séance : FRELOT Claudine.

Le procès verbal de la séance en date du 12 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que l'équipement informatique de la mairie a lieu d'être remplacé, car le support Windows XP s'arrête et plus aucune maintenance et protection ne sont suivies par Microsoft. De plus, la performance de l'équipement actuel s'avère trop faible, répondant difficilement aux besoins liés à la dématérialisation, désormais imposée pour transmettre les pièces comptables.

Il présente l'offre établie par la société 3TIC de Guéret d'un montant de 1 465,63 € TTC (comprenant une unité centrale, un pack office, un onduleur, la prestation informatique, les frais de déplacement). Un disque dur externe d'une valeur de 115,00 € HT est offert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du matériel informatique, retient le devis de la société 3TIC et charge Monsieur le Maire de passer commande.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 en restes à réaliser à l'opération n° 24 «Matériel».

LANCEMENT D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LA COLLECTIVITE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la

CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'Evaluation des Risques Professionnels et de l'autoriser à signer avec le Fonds National de Prévention la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA NUMEROTATION DES HABITATIONS

Il y a lieu de finaliser le plan des rues, la numérotation des maisons et de mentionner dans des tableaux la référence cadastrale et l'identité de l'administré correspondant à chaque numéro attribué.

Il est ainsi procédé à la mise en place de référents par secteur :

- Le Bourg → GUETRE Laurence, PERICAT Emilie
- Le Baron - Le Bragoulet → DESRIEUX Fabrice
- La Jarrige → LAURENT Jean-Pierre, BARBAUD Marcelle
- Le Puy Balièbre → GUETRE Sébastien
- La Rapièdière → VIZIERES Olivier, FRELOT Claudine

ceci afin de faciliter la tâche du secrétariat de mairie et d'avancer plus rapidement.

Il paraît utile de prévoir un panneau "Le Beau Soleil" pour l'habitation de M. PEZANT Jean-Michel.

Il est prévu que l'ensemble du travail soit rendu le mois d'avril, pour validation par le Conseil Municipal.

Le devis concernant les plaques, poteaux et fixations en vue de la numérotation et indication des rues s'élève approximativement à 1 436 €, somme à prévoir au prochain budget.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FORMATIONS DE L'AGENT FRANCIS LEDON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Francis LEDON, Adjoint technique contractuel, a suivi deux formations : l'une pour utiliser les pesticides en sécurité et

en réduire leur usage, l'autre sur la sécurité relative à l'électricité et a obtenu un certificat individuel dit "Certiphyto" ainsi qu'une "habilitation électrique".

Ces formations réglementaires ont été payées par la Commune de COLONDANNES qui est l'employeur principal de l'agent. Le coût de la formation Certiphyto s'est élevé à 60,00 € et celui de l'habilitation électrique à 12000 €.

Considérant que ces connaissances de l'agent profiteront aux deux collectivités, la Commune de COLONDANNES sollicite la Commune de NOUZEROLLES pour une participation financière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer à ces frais de formations à hauteur de 50 %.

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE AU CLUB DE FOOT DE MEASNES

Monsieur le Maire fait savoir que le Club de Foot de MEASNES a utilisé la Salle Polyvalente de NOUZEROLLES le 17 janvier 2015, car la Commune de MEASNES ne dispose plus de salle.

Monsieur le Maire de MEASNES demande à la Commune de NOUZEROLLES si elle peut consentir un tarif préférentiel de location au Club de Foot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, au vu des bonnes relations entre les deux communes, décide de louer la Salle Polyvalente à titre exceptionnel pour un montant de 60 €.

Il est rappelé que le prix de location pour les personnes hors commune, en période d'hiver, est de 115 € pour une journée ou 126 € pour un week-end.

RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE REMPLACANTE

Monsieur le Maire fait savoir que la Secrétaire de Mairie est en arrêt de travail pour la période du 22 janvier 2015 au 8 février 2015 inclus et qu'il serait nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Mlle ALISIER Ludivine, qui a déjà effectué des remplacements pendant les congés d'été, est actuellement disponible.

Le Conseil Municipal décide alors d'embaucher cette personne à compter du 27 janvier 2015 jusqu'au 8 février 2015, à raison de 9 heures par semaine, afin d'avancer les dossiers les plus urgents.

Si l'arrêt de travail devait se prolonger, notamment en période de préparation des budgets, le Conseil pense qu'il serait souhaitable de recruter une remplaçante avec formation secrétariat de mairie.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément

indisponibles, décide par 8 voix pour et 1 contre d'autoriser Monsieur le Maire, après consultation des Adjointes, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

AUTORISATION CREATION ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION

Par courrier en date du 25 janvier 2015, M. AUJAY Etienne, en tant que propriétaire d'alambic, demande à la Commune l'autorisation de créer un atelier public de distillation au lieudit "Le Bouchet" sur la parcelle cadastrée C 388 appartenant à M. AUJAY Arnaud

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde cette autorisation à M. AUJAY Etienne.

QUESTIONS DIVERSES

☐ M. DESRIEUX Fabrice porte à la connaissance du Conseil qu'une enquête publique est ouverte du 5 février 2015 au 6 mars 2015 sur le projet de restauration des bords de la Petite Creuse.

Pour conduire cette enquête publique, le président de la commission, assisté par deux commissaires enquêteurs titulaires, se tiendront à la disposition du public dans plusieurs Mairies pour recevoir d'éventuelles observations. Pour NOUZEROLLES, la Mairie la plus proche est celle de FRESSELINES où le public pourra se rendre le 6 février 2015 de 14h00 à 17h00 ainsi que le 25 février 2015 de 9h00 à 12h00.

☐ Mme GUETRE Laurence demande qu'un dossier technique soit établi (voir avec EDF), afin de préparer des devis précis et adaptés pour la réalisation des travaux cités en réunion du 12 novembre 2014.

☐ Mme PERICAT Emilie évoque la demande d'autorisation de la famille DORGE concernant la manifestation qu'elle prévoit d'organiser en mai 2015 : Marché au troc avec présence de producteurs locaux.

M. le Maire répond qu'il a consulté la Préfecture et qu'il s'agira d'effectuer une déclaration du même type que pour une brocante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

La secrétaire de séance,
Claudine FRELOT

P/ Le Maire,
L'adjoint délégué,
Arnaud AUJAY